

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3887 - Lundi 24 Mai 2021 - Prix : 200 Fc

POLITIQUE

L'opposition appelle à un grand rassemblement le 26 mai



Les partis d'opposition face à la presse.

Le régime tend la main à ses opposants

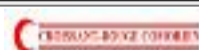
LIRE PAGE 3

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Mai 2021

Lever du soleil:
06h 18mn

Coucher du soleil:
17h 49mn

Fadjr : 05h 05mn
Dhouhr : 12h 07mn
Ansr : 15h 04mn
Maghrib: 17h 52mn
Incha: 19h 06mn



Appel à Manifestation d'Intérêt pour la présélection d'entreprises de construction BTP et Energie Solaire Réf : AMI-CRF-CRCo/2021-002

Date de publication : 21 Mai 2021
Date de clôture : 31 Mai 2021 à
12h00 (heure locale)

Objet: Appel à Manifestation

La CRF - CRCo a obtenu un fond de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du « Projet d'amélioration de la qualité des soins par le renforcement de la santé communautaire au sein de trois Districts Sanitaires en Union des Comores ».

Une partie de ce financement sera complétée par le Fond de Coopération Régionale (FCR)

Réunion (France), pour assurer la réhabilitation et la fourniture et installation équipements solaires de quelques structures dans les districts sanitaires soutenus par le Projet.

À cet effet, la CRF-CRCo souhaite actualiser leur base de données d'entreprises éligibles, en vue de les présélectionner pour un Appel d'offres restreint dans l'exécution des travaux qui seront identifiés ultérieurement.

La CRF-CRCo invite toutes les entreprises établies sur le territoire national, spécialisées dans le domaine précité, à jour vis-à-vis de toutes leurs obligations légales et pouvant

justifier de leur **existence juridique**, **capacité technique** (humaines, matériels) et **financière** à soumettre leur FICHE TECHNIQUE sous pli fermé à l'adresse suivante :

Ngazidja
Croix-Rouge Française Moroni Oasis.

SAID Soulé, Responsable Logistique :

Tél : 365 27 14
Anjouan
Croissant Rouge Régional Mdroni KASSAI Mohamed, Responsable Admin Log

Tél : 365 27 31

Houmed Msaidie : "Nous avons une opposition anesthésiée"

L'opposition considère que le mandat du président Azali Assoumani arrive à terme le 26 mai 2021, malgré la présidentielle de mars 2019 (dont les résultats ont été contestés) laquelle a découlé du référendum constitutionnel organisé un an plus tôt.

Question : Nous dirigeons-nous vers un face-à-face du régime et l'opposition le 26 mai ? Le régime pour célébrer les 2 ans de la réélection d'Azali Assoumani et l'opposition les 5 ans qui marquent la fin de son mandat selon l'ordre constitutionnel d'avant le référendum de 2018 ?

Houmed Msaidie : Puisque nous parlons de référendum, il y a lieu de rappeler que celui de 2009 avec 18% de participation n'avait pas mobilisé les foules et n'était pas empreint en tout état de cause de stabilité. Certains d'entre nous s'étaient opposés farouchement y compris par des moyens illégaux. Cela n'a pas empêché pour autant la proclamation des résultats le lendemain et tout le monde a respecté le choix des Comoriens. Donc aujourd'hui cette légitimité accordée au référendum 2009 s'accorde à celui de 2018. Tout démocrate ne peut que se conformer à la volonté des Comoriens. La question qui se pose aujourd'hui, sommes-nous en face d'une opposition démocratique qui respecte la volonté populaire tel que nous la constatons de la part de tous nos partenaires ou face à des forces rebelles ? Certains actes posés militent pour la seconde hypothèse. Néanmoins, le président Azali Assoumani a confiance comme à son habitude au génie des Comoriens, il continue à dire que la porte est ouverte pour un dialogue avec une opposition démocratique et républicaine. Au reste, le 26 mai marque effectivement le second anniversaire de son troisième mandat obtenu dans les urnes. Un mandat tranquille qui s'achèvera en 2024 suivant le calendrier et au terme de la Constitution. Si face à face il devait y avoir le 26 mai, il serait entre la légalité et l'illégalité, la légitimité et l'illégitimité. En 2018, Azali Assoumani a réaffirmé le caractère républicain de la fonction de chef d'État. Cette fonction n'a jamais été exercée par un territoire ni une île mais bel et bien par un homme, par une vision, par une perspective et quand on est porteur de la vision, il faut toujours revenir sur ses autres semblables pour demander si oui ou non on a atteint ses objectifs. Auquel cas, on peut rebeloter mais pas plus de deux fois. La Tournante est toujours là et il faut savoir qu'elle ne concerne pas l'île en question mais la personne. Pour ne pas satisfaire des égos qui relèvent purement de l'insularité, il faut que le président puisse répondre de son mandat, de son programme et de son bilan.

Question : Depuis la réforme constitutionnelle, les complots ont augmenté, la stabilité retrouvée est rompue. N'est-il pas temps pour le régime de mener son examen de conscience ?

H.M. : Je ne sais pas si le terme de complot est approprié pour le cas de figure dont vous faites allusion. Une chose est sûre : ceux qui ont contesté jusqu'à la réforme constitutionnelle et le référendum qui a consacré l'adoption de la nouvelle Constitution entrée en vigueur depuis, ne sont pas restés sans faire valoir leur opinion, voire agir par des tentatives de déstabilisation avec des faits d'attentats. Pour autant, la stabilité du pays ne se trouve pas entamée, même si d'aucuns tentent de saper cette base, principal acquis du processus de réconciliation nationale post-crise sépa-

ratiste de l'île comorienne d'Anjouan. Nous avons la conscience tranquille et ne sommes pas dans quelques tourments que ce soit pour nous trouver face à un examen de conscience. Dans le feu de l'action publique, il y a lieu d'évaluer les politiques menées et d'impulser de nouvelles orientations qui permettent d'atteindre les objectifs fixés. Nous avons une opposition anesthésiée par ses incapacités intrinsèques. Elle n'est pas une force de proposition porteuse d'une alternative crédible à des orientations et des politiques publiques que nous menons. C'est à cette opposition feutrée qu'il faut inviter à son examen de conscience. Nous, nous avançons fort de la légalité constitutionnelle et de la légitimité populaire.

Question : Le pouvoir multiplie les gestes d'apaisement (grâce présidentielle pour Djaffar, libération de Mohamed Moina, déclaration Belou qui a tendu la main à l'opposition...). Est-ce un signe de fébrilité en vue du 26 mai ?

H.M. : La grâce demeure une prérogative régaliennne du chef de l'État. Il appartient à ce dernier de l'exercer ou non. Il ne faut pas oublier que le président Azali Assoumani, par le décret No19-094/PR du 10 août 2019, a déjà gracié plusieurs personnes qui ont été jugées et condamnées par la Cour de sûreté de l'État dont l'ancien vice-président Djaffar Ahmed Saïd fait partie. L'éthique politique impose de placer l'intérêt national au-dessus des intérêts partisans et catégoriels. Par conséquent, il n'y a pas de fébrilité qui expliquerait les gestes ponctuels d'apaisement, des gestes magnanimes qui témoignent des qualités humaines personnelles du président de l'Union, Azali Assoumani.

Question : Vous aviez promis que les premiers éléments de l'enquête concernant Bapalé allaient être communiqués mais force est de constater que c'est la chape de plomb.

H.M. : L'enquête suit son cours. Les éléments de l'enquête sont d'ores et déjà transmis au parquet. Leur communication par voie de presse, relève de l'autorité qui en a la responsabilité, notamment le parquet sur la foi des éléments de la brigade de recherches. En tant que membre de l'exécutif, je dois respecter la séparation des pouvoirs et laisser la justice suivre son cours sans interférer. Il reste que dans les affaires, il y a des implications politiques de politiciens résidents et non-résidents qui ont tiré les ficelles à des fins de déstabilisation. Il appartient à la justice de situer le niveau de responsabilités des uns et des autres dans l'affaire : exécutants et commanditaires.

Question : En tant que ministre de l'économie, quel est votre bilan ?

H.M. : Le premier agent fondateur d'une économie reste la santé. À ce stade, je dois rendre un hommage mérité au président pour son engagement quotidien dans la lutte contre la propagation de la covid-19 dans notre pays. Ce combat pour la santé de toutes les Comoriennes et de tous les Comoriens est aujourd'hui notre acquis le plus cher. Cela nous permet de réaffirmer l'engagement du président de faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030. Vous conviendrez avec moi que toutes les économies du monde ont été fortement impactées par l'avènement de la pandémie à coronavirus. Sur le plan économique et investissements, nous avons organisé la conférence des partenaires au développement lors de laquelle, des annonces de l'ordre de 4,2 milliards Us ont été faites. La covid-19

a fait que les résultats n'ont pas suivi. Toutefois, nous sommes restés en contact avec certains investisseurs qui n'attendent que l'ouverture des frontières pour venir matérialiser leurs engagements pris à Paris. Le cadre macroéconomique est marqué par une relative stabilité avec des indicateurs qui ont été performants jusqu'à l'incidence du Kenneth et de la Covid-19. L'inflation est restée tenue dans les limites des critères de convergence économiques de la Zone franc et de stabilité du cadre global, à 3%. La croissance s'est établie à 2% en 2019 pour chuter en 2020 et tomber à -0,40%, marquant notre entrée en récession. La balance commerciale a enregistré un léger recul en lien avec la baisse des exportations, notamment le cumul de stocks de vanille non exportés. Malgré tout, les Comores ont réussi à maintenir un niveau élevé de réserves de change, suffisant pour couvrir 6,2 mois d'importations. Le déficit budgétaire s'élevait à 3,6 % du PIB en 2020 contre 2,1% en 2019, en raison de la baisse des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses publiques liées à la crise de la COVID-19. Nous pouvons également noter que durant cette période de crise mondiale, non seulement nous n'avons pas subi des ruptures de stocks pour les produits importés et en partenariat avec le ministère de la production, nous avons réussi à faire en sorte que les produits locaux soient en abondance. Sur le plan énergétique, un secteur érigé en cheval de bataille par le président Azali Assoumani, les Comoriens reprennent aujourd'hui confiance en la capacité du pouvoir à leur fournir de l'électricité au quotidien. Cela en passant par l'énergie thermique et le solaire. Il s'agit d'une véritable révolution si on prend pour exemple toute la région qui va du Hambu à l'ensemble du Mbadjini avec la centrale d'Innovent et la région qui va de Shissiwani jusqu'à une partie de Nyumakele pour la centrale de Vigor. À souligner toujours dans le secteur de l'énergie, le câblage des quatre villages restants à Mohéli d'ici le mois de juillet. Comme tout le monde le constate, d'autres secteurs fonctionnent parfaitement et continuent de soutenir l'économie à l'image de la construction des routes et des activités dans le milieu du BTP. En ce qui concerne le quotidien des Comoriens, malgré Kenneth et la pandémie, on ne peut pas dire qu'il soit difficile. Depuis plus de deux ans, plus de 12 000 agents de l'État perçoivent régulièrement leurs salaires. Contrairement aux années passées où, les agents accusaient des retards de paiement, aujourd'hui nous arrivons à avancer les salaires et cette donnée contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat des Comoriens.

Question : Le chef de l'État parle d'émergence et les fondamentaux n'y sont pas : État de droit, climat des affaires trouble, le privé brimé, méritocratie aux oubliettes... A quand la vraie mise en place d'une stratégie de développement ?

H.M. : Je dois vous corriger sur au moins deux points : le climat des affaires n'est pas troublé en ce sens que nous disposons du code des investissements le plus attractif de l'Océan indien et les procédures pour entreprendre sont les plus simplifiées également. En ce qui concerne le secteur privé, des initiatives pertinentes ont été prises par le chef de l'État, lequel a signé le 12 août 2020, le décret No20-103/PR portant création et mise en place d'une plateforme pour le dialogue public-privé. Nous avons aujourd'hui deux institutions sur lesquelles s'appuyer pour le cadrer et le



Houmed Msaidie porte parole du gouvernement à propos de l'affaire Faina

rendre régulier à savoir l'ANPI et les chambres consulaires. Dans ces conditions, est-on autorisé à parler d'une brimade du secteur privé ? Des efforts sont déployés également dans d'autres départements ministériels comme les Finances et la Justice pour donner encore plus de crédit à certains secteurs.

Question : Les investisseurs tant attendus ne viennent pas. A qui la faute ?

H.M. : Le gouvernement a pris les dispositions nécessaires afin d'attirer les investisseurs. C'est dans ce cadre que des investissements conséquents ont été consentis pour réfectionner les routes. Éléments sine qua non pour qu'il y ait des investissements, la stabilité de l'énergie est acquise sur la base d'énormes efforts gouvernementaux. Il faut également ajouter que nous avons mis à jour notre code des investissements pour le rendre plus attractif et ainsi assainir le climat des affaires. Vous avez donc tort dans ce constat. Car, malgré le contexte pesant de la Covid-19, certains sont venus et continuent de venir. Nous avons travaillé et travaillons sans crier, ni fanfaronner. Des accords ou des mémorandums d'entente ont été négociés et signés. Des réalisations concrètes en termes d'investissements directs étrangers démarrent incessamment dans le secteur du tourisme, de l'énergie, etc. et seront visibles à brève échéance.

Question : Jamais en terre comorienne la justice n'a été autant conspuée, participant peut-être au sentiment d'impunité et à l'augmentation des crimes. Ne faut-il pas une refonte de l'appareil judiciaire ?

H.M. : Malheureusement, c'est le lot de tous les pays du monde. On a vu des hautes personnalités être en constante contestation contre la justice. Aux Comores l'État déploie tous les moyens pour que la justice soit à proximité des préoccupations des citoyens dans le traitement des affaires qui les touchent. Oui, quand il y a des actes qui heurtent les consciences, certains d'entre nous voudraient immédiatement voir la mise à mort des auteurs mais il ne faut pas oublier que les textes prévoient des procédures et des étapes. N'incriminons tout de même pas ce pays, qui est l'un des pays où les actes criminels sont rarissimes. Il faut en revanche saluer la rapidité avec laquelle les forces de l'ordre arrivent à mettre la main sur les auteurs de crimes.

Question : Le régime a investi des milliards pour des caméras de surveillance mais rien pour la justice si bien qu'elle est démunie face à l'augmentation de la criminalité où elle ne peut espérer que des aveux. Le régime ne tient-il qu'à sa propre sécurité ?

H.M. : Mais vous à La Gazette, vous vivez dans quelle planète ? Très peu de coupables échappent à la justice. Ici les coupables d'actes répréhensibles sont en majorité arrêtés et déferés devant le juge. Les condamnés à mort ou à perpétuité sont toujours en détention. Il faut cesser de prendre Facebook comme source principale du traitement de l'information sur la justice. Ce n'est pas ce populisme qui doit être la mesure de la commission des crimes ou non dans notre pays.

Question : On fait face à une recrudescence des violences policières. A Anjouan, un jeune de 25 ans ne peut plus uriner que via une sonde, après s'être fait passer à tabac par les hommes en treillis la semaine dernière. Au début de son mandat Azali avait pourtant affiché une volonté d'en finir avec ces pratiques, en sanctionnant notamment les militaires responsables des bavures au lycée de Moroni au mois de février 2017. Depuis, c'est le silence de tombe. Que doit-on comprendre ?

H.M. : J'aurais aimé que vous précisez des statistiques sur la recrudescence des violences policières, combien, quand et où ? De grâce, rapprochez-vous des forces de l'ordre pour vous informer. Ne soyez pas victimes des directs improvisés sur la toile. N'ayez pas la propension à généraliser des actes isolés.

Question : La liberté de la presse connaît une chute galopante depuis l'accession d'Azali au pouvoir, avec une matérialisation par les organes de presse étatique. Si bien que même pour vous exprimer, au lieu de « votre journal », vous lui préférez son concurrent...

H.M. : La question fondamentale est : est-ce que le cadre légal de l'exercice du métier est établi ? Les conditions pour exercer sont-elles remplies ? Elles ne le sont pas pour 70% de ceux qui portent ce titre. Malgré cela, dans quel pays au monde l'avènement des médias sociaux leur utilisation est si libre ? Aucune restriction sur ces instruments utilisés par les uns et les autres pour accéder aux médias sociaux. Partout, l'on voit des procès liés à ces nouveaux médias alors que chez nous, tous les Comoriens sont libres de dire et de médire. Aucune restriction. Certes, parfois certains dépassent le cadre de cet exercice et répondent par conséquent de leurs responsabilités. Sur l'aspect des médias publics, puisque j'ai eu à être ministre de l'information, j'estime que malheureusement l'autocensure a la peau dure dans ces organes.

Propos recueillis par
Mohamed Youssouf

POLITIQUE

L'opposition appelle à un grand rassemblement le 26 mai

Le Front commun des forces vives comoriennes conteste toujours la nouvelle Constitution qui a permis à Azali Assoumani de rester au pouvoir jusqu'en 2024 au moins. Il soutient en effet que le régime « dictatorial » incarné par le colonel Azali depuis 2016 doit prendre fin ce mercredi 26 mai 2021. C'est pour cette raison que les membres de l'opposition appellent les Comoriens à un rassemblement populaire le 26 mai prochain à Moroni pour un récapitulatif des actions menées par le régime actuel pendant 5 ans de

pouvoir et de réclamer l'application de l'Accord-cadre de Fomboni.

Le Front commun des forces vives annonce les actions à mener contre le président Azali et son gouvernement. Sur la base de l'Accord cadre de Fomboni, l'opposition attend que le chef de l'État passe le flambeau ce mercredi 26 mai. Lors de cette conférence de presse tenue à Moroni le 22 mai, Mohamed Abdou Soimadou, membre du Front commun défend que l'opposition « n'a pas participé » au

scrutin présidentiel organisé en 2019 par le gouvernement actuel. « On nous a offert une opportunité pour reprendre le pouvoir et on ne voulait pas la rater... Les Comoriens attendaient impatiemment ce jour (26 mai 2021) pour se libérer du putschiste dictateur Azali Assoumani ».

« Pour éviter que la population continue de vivre sous le régime dictatorial », l'opposition dit poursuivre la lutte sur des voies démocratiques et diplomatiques jusqu'au départ du « dictateur sanguinaire ». « On n'accomplit pas ce qu'on croit

être juste par des moyens injustes. C'est notre pays à tous. Chacun a sa part de responsabilité. Ce 26 mai 2021, le gouvernement attend faire un bilan de son mandat. Nous ne comptons pas contraindre cet événement mais qu'ils ne viennent pas empêcher le nôtre », soutient Youssouf Mohamed Boina, ancien candidat à l'élection gubernatoriale de Ngazidja.

Les conférenciers ont annoncé que la préfecture de Moroni sera avisée ce lundi 24 mai du rassemblement censé avoir lieu le 26 pour, disent-ils, faire le bilan de 5 années

du régime et réfléchir sur les moyens de le déloger. « La réussite de cette manœuvre dépend de la manière dont les Comoriens vont prendre l'événement qu'on a prévu d'organiser le 26 mai prochain. Car le changement viendra de nous mais pas de ceux qui sont privés de leur liberté, tels que l'ancien raïs Sambu, Mohamed Ali Soilihi et Salami. L'heure de défendre la démocratie a sonné », ajoute-t-il.

Kamal Gamal

Le régime tend la main à ses opposants

A l'approche du 26 mai, le régime multiplie les rencontres de sensibilisation. Le secrétaire général du parti au pouvoir et non moins directeur de cabinet du chef de l'État, chargé de la défense, appelle les opposants de l'extérieur à rentrer au pays car, assure-t-il, ils seront pardonnés...

une campagne de proximité pour sensibiliser la population en vue du 26 mai, date à partir de laquelle l'opposition veut voir à la tête du pays un président issu de l'île d'Anjouan.

Après Mitsamiouli mardi, c'est à la région de Hamahamet de recevoir la visite de la CRC le lendemain, mercredi. Dans cette 22e circonscription, le député Ali Mohamed Abdou alias Mondoha a accueilli en fanfare le bureau fédéral de la CRC, les maires, préfets et chefs des villages de la région. C'était une occasion en or pour le secrétaire national de ce parti de tendre la main à la ville de Mbeni, un des fiefs de l'opposition.

Après avoir dressé une liste des réalisations du pouvoir depuis 2016, Youssoufa Mohamed Ali pense qu'il est temps de rassembler tout le monde « pour le bien-être du pays ». « Qu'on en finisse avec les querelles inutiles. Les chantiers avancent petit à petit. C'est ainsi que j'appelle ma ville Mbeni à nous rejoindre pour aller de l'avant ensemble », lance-t-il lors de sa prise de parole. Dans une autre localité de Mbadjini, le directeur de cabinet du chef de l'État a appelé l'opposition à rentrer au pays car, rapporte un collaborateur, « ils seront pardonnés s'ils le demandent ».

Ibnou M. Abdou



SANTÉ PUBLIQUE

Le paludisme refait surface à Ngazidja

Plusieurs cas de paludisme ont été enregistrés dans les différents districts sanitaires de Ngazidja. Les médecins s'inquiètent et appellent au renforcement des mesures préventives.

Depuis quelques semaines, les centres hospitaliers El-maarouf et Caritas Moroni enregistrent des patients atteints du paludisme. Au niveau de la pédiatrie, on note 20% d'hospitalisation. Joint au téléphone, le service de communication d'El-maarouf fait savoir que le constat a été fait pendant plusieurs semaines. « Depuis l'arrivée de la Covid-19, j'ai bien l'impression que le pays s'est concentré sur la pandémie, faisant peu de cas au paludisme », lance-t-il, ajoutant que « plusieurs lames ont été testées positives ».

Le rapport du PNLP avait affiché un total de 42.076 cas de paludisme au cours de ces trois dernières années, dont 19.735 en 2018, 17.795 en 2019 et 4.546 en 2020. « Presque tous ces cas sont recensés sur l'île de Ngazidja », avait souligné la ministre de la santé lors de la journée de la lutte contre le paludisme en avril dernier. Tout en regrettant que des

cas sporadiques constatés sur les îles de Mwali et Ndzuani « proviennent le plus souvent de Ngazidja ».

L'incidence du paludisme à Ngazidja est plus marquée dans les zones de Moroni (la capitale fédérale) et la région de Bambao (centre ouest) où elle est supérieure à 25 pour 1000 habitants. Selon un agent de la Santé, cela fait quelques jours que le constat a été fait sur le terrain.

« Nous avons prélevé à Mbanamboini un taux de positivité important et pourtant le mois dernier ce n'était pas le cas », s'inquiète-t-il.

De son côté le docteur Nassur Ahamada, responsable du paludisme au bureau de l'OMS appelle au renforcement des mesures préventives. « Il faut que la population se montre vigilante, de se présenter dans les districts sanitaires pour se

faire consulter. Et c'est de cette manière qu'on luttera contre le paludisme », avance-t-il avant de rajouter que des actions seront entreprises dans les prochains jours et bien sûr la coordination du paludisme s'intéresse un peu plus à cette question. Pour mémoire, le pays a pris comme engagement d'éradiquer le paludisme d'ici 2025.

Andjouza Abouheir



La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

Raanti Aboubakar (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CULTURE

Tché-Za School, la structure est enfin prête

Ça a été dit et ça vient d'être fait. Le Tché-Za School est ouvert. L'inauguration a eu lieu samedi dernier devant une foule réduite dans cette salle qui d'ores et déjà va accueillir les Comoriens, les professionnels, les amateurs et les scolaires.

Le pari est presque gagné. Les Comores abritent sa « première école de danse ». C'est sur l'initiative de Salim Mzé Hamadi Moissi alias Seush, fondateur, chorégraphe et directeur artistique du collectif Tché-Za que la structure est née. Dans une ambiance conviviale, le Tché-Za School a ouvert ses portes samedi dernier au quartier Hamramba, route Buscail. A travers cette structure nouvellement née, plusieurs types de danse seront enseignés, il s'agit du Hip-hop, du New style, du Pop, du Break danse, de la House, du Krump, de l'Afro Dance et de la Danse Traditionnelle. Et comme plusieurs genres de danses y sont affectés, le patron de la compagnie Tché-Za va donc collaborer avec plusieurs professionnels dans l'initiation et la formation. « Dans un pays qui maque de tout », comme l'a souligné Youssouf Abdoulmadjid, le désormais dirigeant du Tché-Za School va avoir

du pain sur la planche.

Si aujourd'hui Tché-Za et Salim Mzé Hamadi Moissi reçoivent tous les honneurs des acteurs culturels de la place et de la coopération comme le service du Scac de l'ambassade de France auprès de l'Union des Comores c'est parce que la persévérance, la volonté et l'envie de réussir et d'atteindre ses objectifs a été de mise. Youssouf Abdoulmadjid, Administrateur de la compagnie, affiche une joie immense et précise que la réalisation de cet espace culturel leur tenait particulièrement à cœur, car « le projet de nouveaux aménagements culturels fait partie du plan de développement de Tché-Za ». « C'est une grande satisfaction de pouvoir l'offrir aujourd'hui aux habitants de Moroni, voir des Comores. [...] Les Comoriens, les professionnels, les amateurs et les scolaires ont désormais un nouvel espace de jeux et de vie comprenant un studio de danse et de remise en forme, un espace de détente et de rafraîchissement et des vestiaires », dit-il.

Seush et la danse, c'est une histoire qui ne date pas d'hier. Le Tché-Za lui est né de cette volonté qui animait le chorégraphe « de faire découvrir la danse comorienne dans le monde ». « Tché-Za est né à Dakar, dans des chambres d'étu-



Collectif Tcheza School.

dants », se souvient l'Administrateur considérant la création du collectif comme « une histoire des plus grands succès stories » qui n'est qu'à ces débuts. Seush et sa bande de danseurs ont réussi à faire connaître la danse comorienne dans le monde. Ensemble, ils ont réalisé le "Ntso

Uziné Festival", ils ont tourné dans le monde et au sommet de tout cela, Tché-Za était programmé à l'Opéra de Paris, un événement qui pas pu avoir lieu à cause de la Covid-19 mais qui est reprogrammé pour bientôt. Des volontés de faire de la culture comorienne une vitrine pour le pays, une culture qui, comme le

dit la responsable du Scac, Paris Ambroisine, « n'a rien à envier au reste du monde, les initiatives ne manquent pas. Mais sans implication des autorités où la mise en place d'une politique culturelle digne, rien de tout cela n'aura d'impact.

A.O Yazid



En partenariat avec



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET (RELANCE)

N°COI/EMPC/AO/2020/006/007

RECRUTEMENT DE FIRMES

POUR UNE CONSULTANCE EN SOUTIEN A L'INITIATIVE DE LA COI EN FAVEUR DE LA CONNECTIVITE REGIONALE

1. Le Commission de l'océan Indien (COI) a reçu un financement du gouvernement du Japon pour mettre en oeuvre un projet d'« accroissement de la connectivité maritime dans le Sud-Ouest de l'océan Indien », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer deux prestations :

- Développement d'un service de données sur le transport maritime et le commerce pour les parties prenantes de la région Sud-Ouest de l'océan Indien
- Soutien technique pour l'établissement d'un « guichet unique maritime » pour la région du Sud-Ouest de l'océan Indien

2. Le présent avis est effectué afin de recruter une ou deux firme(s) pour mener les prestations précitées.

3. La COI invite les firmes disposant des expertises : (i) sur les services des données sur le transport maritime et le commerce et / ou (ii) sur le soutien technique pour l'établissement d'un guichet unique maritime à manifester leur intérêt pour une ou les deux prestation(s) en envoyant toutes les informations les concernant : présentation de la firme, références concernant l'exécution de contrats similaires et toute la documentation permettant de

soutenir la candidature.

4. Une demande de proposition officielle sera adressée aux firmes sélectionnées après évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse de la COI mentionnée ci-dessous ou envoyées par email aux adresses : raj.mohabeer@coi-ioc.org ; innocent.miada@coi-ioc.org au plus tard le **27 mai 2021 à 16h00 (heure de Maurice)** avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour développer un service de données sur le transport maritime et le commerce pour les parties prenantes de la région Sud-Ouest de l'océan Indien** » - N°COI/EMPC/AO/2020/006 et/ou la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour un soutien technique pour l'établissement d'un guichet unique maritime pour la région du Sud-Ouest de l'océan Indien** » - N°COI/EMPC/AO/2020/007

Ile Maurice, le 14 mai 2021

Commission de l'océan Indien, Service des Marchés et Contrats
Blue Tower, 4ème étage rue de l'Institut, Ebène, Ile Maurice - Tél. : (+230) 402 61 00